Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Ministère des Armées

INFO FLASH

La nouvelle ministre des Armées reçoit les organisations syndicales.

Lundi 12 juin, Madame Sylvie Goulard, Ministre des Armées, recevait les organisations syndicales.

Points abordés :

- Changement de nom du Ministère.
Elle a confirmé ce que nous avait déjà dit le conseiller social à ce sujet. Le périmètre d'action n'a pas changé. Un de ses objectifs principaux est l'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes qui compose son ministère.
Néanmoins, le monde change et il faut savoir s'adapter, simplifier et être efficace.

- Budget
Le Président de la République, Chef des Armées, souhaite une orientation rapide pour atteindre un budget des Armées à hauteur de 2% du Produit Intérieur Brut (PIB) hors pensions.
Il ne devrait pas y avoir de Livre-Blanc mais certainement une revue stratégique pour construire la future Loi de Programmation militaire (LPM). En attendant, un travail urgent est à mener pour présenter un Projet de loi de finance 2018 à la hauteur des enjeux.

- Industries de défense et Europe.
La ministre souhaite renforcer l'outil de défense et industriel français en Europe. Il faut tout de même prendre en compte que la France ne peut pas gagner à tous les coups et que les pays de l'Union ont également vocation à remporter des marchés d'armement et d'équipement.

- Externalisations
Pas de dogme de sa part en la matière. Elle se veut pragmatique tout en prenant notamment en compte les questions de souveraineté dans un ministère régalien.

- Personnels civils
Comme nous l'avait dit le conseiller social le 7 juin, le rééquilibrage militaires/civils entamé suite au rapport du CGA relatif au rôle et à la place des personnels civils dans le soutien sera poursuivi et augmenté progressivement. Elle est bien consciente du vieillissement de la pyramide des âges et des compétences à remplacer dans un avenir proche en particulier pour le maintien en condition opérationnelle. Elle n'imagine pas un ministère des Armées sans personnels civils.
Côté indemnitaire et salarial, au-delà de ce que prévoirait éventuellement le gouvernement sur l'augmentation de la valeur du point d'indice, des marges financières seront à dégager afin que les personnels civils de la défense ne soient pas oubliés.

- Anciens Combattants
Le Président de la République (PR) avait décidé une réduction du nombre de ministres ainsi que de la taille en personnels des cabinets ministériels. Du coup, il n'y a pas de secrétaire d'Etat dédié aux Anciens Combattants.
Le besoin étant réel, la ministre sollicitera du PR la nomination d'un secrétaire d'Etat.

Conclusion :
Nous avons découvert une ministre a priori ouverte au dialogue avec les organisations syndicales et au premier abord sensible à la condition des personnels civils. La CFDT espère que cela ne restera pas qu'une impression et qu'elle prendra toute sa part dans les différents dossiers qui préoccupent particulièrement les personnels civils, à savoir leur rôle et leur place, leur déroulement de carrière, leur rémunération et leur qualité de vie au travail ainsi que sur l'avenir des industries de Défense. La CFDT sera vigilante sur tous ces points.

Paris, le 12 juin 2017.